

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020617-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-3-8

Séance du vendredi 13 septembre
2019

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 1er juillet 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide, au titre du programme 2019 de répartition des Amendes de Police relatives à la circulation routière, les opérations figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 632 315,00 €.
- Approuve la notification des subventions aux communes concernées.

M. Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Bergheim.

M. Lucien MULLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Wettolsheim.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité